

financements culturels publics en Languedoc-Roussillon

**Cahier # 3—
Les dépenses culturelles du
Conseil Régional
2005**

21 millions d'€uros

de dépenses culturelles pour le Conseil régional Languedoc-Roussillon, en 2005

L'exercice budgétaire 2005 est le premier exercice complet depuis le changement de majorité régionale en mars 2004. Il traduit budgétairement les

premiers engagements d'une nouvelle politique culturelle régionale, dont la mise en place est annoncée en septembre 2004.

La répartition des dépenses culturelles du Conseil Régional Languedoc-Roussillon, par domaines, en 2005

Domaines	Fonct.	Invest.	€
Cinéma et Audiovisuel	310 700	18 383	329 083
Collections et Expositions	1 636 825	3 213 453	4 850 279
Interdisciplinaire et Administration Générale	616 337	697 448	1 313 785
Livre & Lecture	773 623	105 570	879 193
Richesses Artistiques et Historiques	1 104 095	2 109 645	3 213 740
Spectacle vivant	9 393 960	944 661	10 338 621
Total	13 835 541	7 089 160	20 924 701

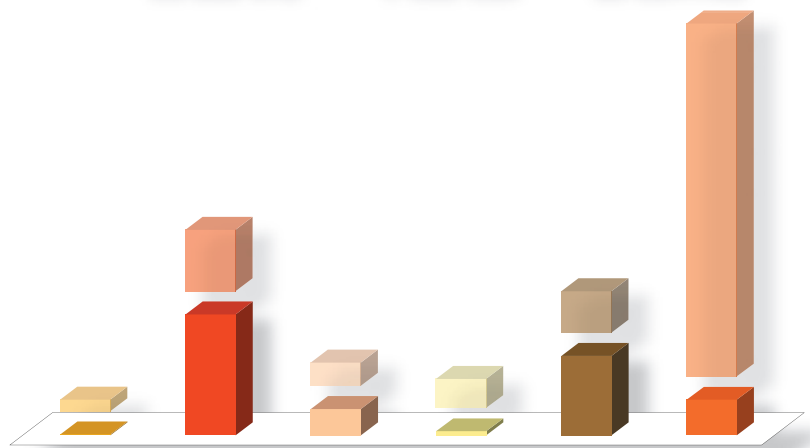
Ce changement de politique culturelle connaît deux grandes traductions :

- une traduction budgétaire, avec une évolution substantielle des crédits régionaux (p.4),
- une nouvelle affectation des dépenses, désormais plus complémentaire des crédits de la DRAC.

En d'autres termes, les deux institutions aux compétences régionales ne mènent plus des chemins divergents, notamment pour ce qui concerne les dépenses dites de fonctionnement.

En outre, cette convergence budgétaire et politique se traduit par un réinvestissement régional dans les «arènes» politiques.

Contrairement à la période précédente, le Conseil Régional participe depuis 2005 à l'ensemble des lieux de co-constructions de l'action culturelle régionale, et s'est engagé dans la signature de conventions tripartites avec l'Etat et d'autres collectivités pour la gestion de lieux culturels, ou d'instruments à vocation régionale (le FRAC, la nouvelle association Réseau en Scène, ...).



Méthodologie

Pour analyser les dépenses culturelles du Conseil Régional, nous ne disposons pas, comme pour les autres collectivités territoriales, d'un document unique et détaillé au travers du compte administratif.

En effet, la collectivité régionale, dernier échelon territorial créé par la République, ne disposait pas en 2005 d'une obligation de publication du détail de son compte administratif. Et la réforme des modes de comptabilité des collectivités régionales n'est totalement effective que depuis le 1er janvier 2008 (passage à la comptabilité M71 renouvelée).

Notre source est donc ici déclarative, et constituée des bilans préparés par la Direction de la Culture et du Patrimoine du Conseil régional.

Elle ne prend en compte qu'à minima les dépenses «hors interventions», c'est à dire le fonctionnement des services, la maintenance des monuments historiques dont la région est propriétaire, les dépenses culturelles prises en charge par d'autres services du Conseil régional (au titre de la formation, par exemple).

Ce n'est pas un **budget consolidé** comme c'est le cas pour les autres collectivités que l'ObsTer analyse.

Une intervention régionale qui représente **7,1%** des dépenses culturelles publiques en région

En 2005, la région n'a encore que très peu d'obligations législatives et réglementaires à intervenir en matière culturelle. La loi de décentralisation du 13 août 2004 fixe à l'échelon régional de nouvelles

compétences, en matière d'inventaire des monuments historiques et d'enseignement professionnel artistique, mais les modalités d'organisation sont encore en discussion en 2005.

Répartition des crédits régionaux 2005 selon leur destination

Destination	€
Vocation régionale	4 870 000€
Interventions territoriales	15 025 000€
Fonctionnement des services	1 035 000€



La Région participe par ailleurs au co-financement des établissements disposant d'un label national (Musées de France, Scènes Nationales, opéra national de Montpellier, Centre Dramatique des 13 vents, Centre Chorégraphique National), dans le cadre de négociations sur les objectifs de ces établissements, mais elle n'impulse pas de dispositifs lourds dont elle aurait la seule charge, hormis le Centre Régional des Lettres, un service de l'administration régionale.

Le Conseil Régional Languedoc-Roussillon n'a donc pas d'héritage important en matière de politiques culturelles. Pour autant, sa marge de manœuvre

n'est pas totale, puisqu'elle doit aussi composer avec les engagements pluriannuels précédents.

2005 est d'abord une année de rattrapage de la contribution régionale aux institutions labellisées nationalement. Les dépenses à «vocation régionale» se hissent au niveau de celles de l'Etat, à près de 5 millions d'euros.

15 millions d'euros sont dévolus aux interventions sur le territoire régional, le plus généralement en co-financement de projets. Aussi la répartition départementale des interventions est-elle très proche de la répartition des acteurs professionnels, avec une forte concentration urbaine et héraultaise.

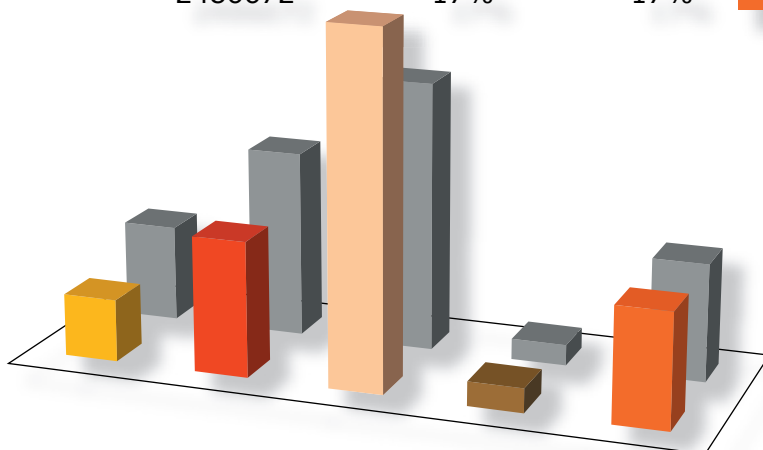
Répartition des crédits d'interventions territoriales selon les départements et leur population

Interventions territoriales	€	%interv.	% pop.
Aude	1354948	9%	14%
Gard	2955540	20%	27%
Hérault	7695907	51%	39%
Lozère	530754	4%	3%
Pyrénées-Orientales	2486672	17%	17%



Vocation régionale

Les crédits dits de «vocation régionale» regroupent les financements des centres de ressources, agences, outils régionaux (C2LR, Musique et Danse en LR, centres d'ingénierie ou de gestion des entreprises culturelles, crédits d'études, etc.) et une quote part des grands établissements de labels nationaux à vocation régionale (CDN, CCN, opéra national, notamment).



37,4%

de croissance des dépenses culturelles du Conseil régional, entre 1999 et 2005

L'évolution des dépenses culturelles du Conseil régional Languedoc-Roussillon, de 1999 à 2005

Conseil régional LR	1999	2002	2005
Investissement	2 145 613€	2 145 600€	7 089 160€
Fonctionnement	13 084 620€	14 744 097€	13 835 541€
Total	15 230 233€	16 889 697€	20 924 701€



À l'instar de la plupart des exécutifs régionaux élus en 2004, le conseil régional Languedoc-Roussillon a réorienté sa politique culturelle, et mis en œuvre une croissance des crédits dédiés à la culture.

Le projet culturel régional, présenté en début de mandat, s'appuie sur une direction remaniée, et une montée en charge budgétaire jusqu'en 2008.

Entre 2002 et 2005, cet effort se traduit par une croissance des crédits qui suit la courbe de croissance du budget régional pendant la même période, au point près : 37%. L'euro culturel régional passe, lui, de 7,3 par habitant pour les actions culturelles à 9,11.

Avec des dépenses culturelles à hauteur de 2,95% de son budget global, le Conseil régional Languedoc-Roussillon se situe en 2005 au dessus de la moyenne des régions françaises.

Les premiers bénéficiaires de cette croissance sont les projets du spectacle vivant (festivals, pôles structurants du territoire, équipements conventionnés par plusieurs collectivités territoriales, compagnies conventionnées.), et les musées. La politique cinématographique est, en 2005, en gestation, comme la définition de nouveaux objectifs sur le livre et le patrimoine.

Voir : **Premiers repérages sur les politiques des conseils régionaux en faveur du spectacle vivant**, Etude Arcadi-OPC, 2008, téléchargeable sur le site de l'Observatoire des Politiques Culturelles, www.observatoire-culture.net

Repères

Inflation 1999-2005 : 12,3%
(source : INSEE : Ensemble des ménages, Série sans tabac)

Evolution du **salairé moyen**,
2000-2005 : **12%**
(Source INSEE)

M² à la vente, évolution moyenne
2000-2005 en Région L-R :
100%
(Source : DRTE-LR)

Cahier # 3— Les dépenses culturelles du Conseil Régional Languedo-Roussillon 2005

L'analyse des financements publics de la culture est une mission d'intérêt général, soutenue par la DRAC et le Conseil régional Languedoc-Roussillon.

Observatoire des territoires, économies, politiques, sociétés, cultures
2 rue de l'Hôtel de Ville - 34000 Montpellier
Tel : 0 953 863 909 - Fax : 04 67 63 53 42 - mel : contact@obster.fr
<http://www.obster.fr>